

Améliorer l'accès aux marchés des produits

Produits non agricoles

À la Conférence de l'OMC de novembre 2001, les ministres ont convenu d'incorporer aux prochaines négociations l'objectif de réduire ou d'éliminer les barrières tarifaires, et donc de réduire ou d'éliminer les crêtes tarifaires, les droits élevés, la progressivité des droits de douane ainsi que les obstacles non tarifaires. Même si les dernières négociations commerciales multilatérales ont donné lieu à une libéralisation tarifaire considérable, l'un des principaux objectifs du Canada consistera à attirer l'attention sur d'importantes barrières tarifaires qui subsistent sur de nombreux marchés et dans bien des secteurs d'exportation. À titre d'exemple, voici certaines moyennes de taux tarifaires consolidés NPF établis après le Cycle d'Uruguay pour les produits non agricoles : Inde : 59 %, Turquie : 41 %, Indonésie : 39 %, Colombie : 36 %, Venezuela : 34 %, Roumanie : 34 %, Argentine : 31 %, Brésil : 30 %, Thaïlande : 28 %, Philippines : 25 %. (Pour les membres de la Quadrilatérale, les données correspondantes sont : Canada : 5,3 %, UE : 4,1 %, Japon : 3,6 %, États-Unis : 3,8 %.)

Les « produits non agricoles » comprennent tout l'ensemble des produits industriels, dont les produits de la pêche et de la forêt. Le Canada estime que les négociations sur l'accès aux marchés portant sur les droits de douane applicables aux produits industriels devraient être exhaustives de manière à donner l'occasion d'améliorer l'accès aux marchés sur tous les fronts possibles. À cet égard, les principaux objectifs que le Canada cherchera à atteindre seront : (1) réduire et consolider les niveaux tarifaires effectivement appliqués; (2) réduire les taux consolidés élevés et les consolider à nouveau à des taux inférieurs; (3) élargir la portée des consolidations tarifaires des membres de l'OMC; (4) éliminer les tarifs vexateurs (c'est-à-dire les droits de moins de 2 %); et (5) maximiser l'usage des taux de droits *ad valorem* (c'est-à-dire en pourcentage de la valeur).

Ces négociations devraient tenir compte des intérêts de tous les membres de l'OMC. Quant aux « modalités » qui devront être fixées pour les négociations, les réductions tarifaires pourraient être mises en œuvre de diverses façons, notamment au moyen d'accords sectoriels, des demandes et des offres, et de réductions dictées par une formule (une réduction globale du pourcentage, dans le cadre de laquelle d'autres niveaux de réductions pourraient être convenus pour des produits donnés).

Au nombre des produits dont l'exportation revêt un intérêt primordial pour le Canada figurent les métaux non ferreux, les produits chimiques, les engrais, les produits de la forêt, les produits de la pêche et les produits de protection de l'environnement. En outre, le Canada est favorable à la mise en œuvre du deuxième volet de l'expansion du commerce des produits électroniques dans le cadre de l'Accord sur les technologies de l'information (« ATI II »), et à la participation accrue aux autres accords sectoriels existants, surtout par les pays nouvellement industrialisés.

En ce qui concerne les mesures non tarifaires (MNT), les objectifs du Canada consisteront à déployer davantage d'efforts pour réduire ou supprimer les MNT qui faussent les échanges et à décourager et à empêcher la mise en œuvre de nouvelles mesures semblables. Ces objectifs pourraient être réalisés en précisant et en améliorant les règles en vigueur, en établissant de nouvelles disciplines ou encore en négociant des mesures particulières au cas par cas. Notre objectif premier serait d'établir ou d'améliorer des règles et des disciplines qui restreignent les obstacles indus et qui complètent le programme de facilitation du commerce, tout en permettant aux gouvernements de prendre les mesures légitimes à l'appui d'objectifs valables (protéger la vie et la santé humaine, animale et végétale) de la manière qui exercera le moins de restrictions sur le commerce.

Produits agricoles

Que les agriculteurs et les producteurs canadiens produisent principalement pour l'exportation ou pour les marchés nationaux, leurs décisions relatives à la production et à l'investissement sont fortement influencées par le contexte international. Des règles claires et prévisibles à l'échelle internationale aident à réduire les risques pour les producteurs canadiens. La croissance future du secteur de l'agriculture au Canada dépend de la recherche de nouveaux marchés d'exportation, davantage diversifiés, non seulement pour les exportations traditionnelles de marchandises en vrac, mais aussi pour les produits transformés à valeur ajoutée, pour lesquels la demande augmente plus rapidement. Il sera essentiel d'accroître le volume et la valeur des exportations si l'on veut assurer la croissance dans ce secteur, puisque le marché canadien est limité en raison d'une population stable et de la maturité du marché.

L'Accord sur l'agriculture de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) est l'un des importants aboutissements des négociations multilatérales du Cycle d'Uruguay. Il établit un cadre pour l'objectif à long terme, qui est de mettre en place, pour le secteur de l'agriculture, un système commercial équitable et axé sur les marchés au moyen de réductions progressives substantielles pour ce qui est du soutien et de la protection. Le cycle d'Uruguay a permis de renforcer les règles régissant le commerce des produits agricoles, si bien